



Préavis et arrêt de travail

Par **Nathje**, le **04/02/2022 à 14:07**

Bonjour,rrnrnJe suis employée dans un bar en CDI 39 heures par semaines. Je suis actuellement en arrêt de travail, et je voudrais démissionner. J'ai une période de préavis de 8 jours que j'aimerais éviter d'effectuer. Est ce possible d'envoyer ma lettre de démission alors que je suis en arret ? L'arret de travail peut il couvrir la période de preavis ? Quelles sont les conséquences d'une demission sans faire la période de preavis ?rrnrnSi je vous pose ces questions c'est que cela se passe assez mal avec mon employeur et que il n'y a pas de rupture à l'amiable possible.rrnrnJe vous remercie d'avance.

Par **Lag0**, le **04/02/2022 à 14:43**

Bonjour,rrnrnEst-ce un arrêt maladie classique ou accident du travail ou encore maladie professionnelle ? Les choses étant un peu différentes selon le cas.rrnrnSi arrêt maladie classique, vous pouvez tout à fait démissionner durant cet arrêt et votre préavis commencera à courir immédiatement. Donc si l'arrêt couvre toute la durée du préavis, vous n'aurez pas à retourner travailler (en revanche, si l'arrêt prend fin avant le terme du préavis, vous devrez aller travailler sauf accord de l'employeur).

Par **Nathje**, le **04/02/2022 à 14:47**

Merci de votre reponse.rrnrnOui, en effet c'est un arrêt classique suite à un surmenage. Donc je vais envoyer ma lettre,et avec soulagement, pendant que je suis en arrêt de travail et je ne retournerais pas travailler... ou en tout cas pas là-bas..rrnrnMerci de m'avoir répondu si

vite.nrnCordialement.